

 métropole ROUENNORMANDIE	<h2>Appel à Projet Plateformes Technologiques Santé</h2> 2026
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

La Métropole Rouen Normandie a inscrit la santé comme une priorité centrale de son action publique, en réponse aux défis démographiques et sociaux auxquels son territoire est confronté mais aussi de ses ambitions en matière de développement économique et d'attractivité.

Cela se traduit notamment par :

- La mise en œuvre des 3 axes de la stratégie Santé métropolitaine portant sur l'amélioration de l'offre de soins, le renforcement de l'attractivité du territoire et la lutte contre la mortalité évitable.
- Le soutien aux projets immobiliers au CHU Rouen Normandie, du Centre Henri Becquerel, du CH du Rouvray et du CHI d'Elbeuf au titre du Ségur Investissement.
- L'accompagnement de la montée en puissance du Campus santé Rouen Normandie et des projets qu'il porte.

La santé est également l'un des axes d'appui de la Stratégie de Transition Economique de la Métropole pour faire de ce secteur un levier de développement économique territorial, d'innovation, de création d'emplois et d'attractivité.

Cela se traduit concrètement par le développement du parc Rouen Innovation Santé, l'accueil d'entreprises en création au sein de la pépinière Néopolis ou encore par le soutien aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dont les actions de formation et de recherche contribuent au renforcement de l'écosystème territorial, tant pour faire émerger de nouvelles spécialités que pour renforcer les domaines d'excellence du territoire.

Ce dispositif s'inscrit de façon complémentaire dans cette même dynamique. Il vise plus particulièrement à doter le territoire de la Métropole d'équipements innovants au sein de plateformes technologiques dans le domaine de la Santé pour constituer, consolider ou renforcer l'excellence en matière de soin, de recherche médicale et de formation.

Les plateformes technologiques prennent la forme de plateaux techniques regroupant un ensemble de moyens, de compétences, de matériels de pointe et de logiciels autour d'une thématique commune et permettant de mener des projets de recherche, de formation ou permettant de développer des approches innovantes dans la mise en œuvre de projets.

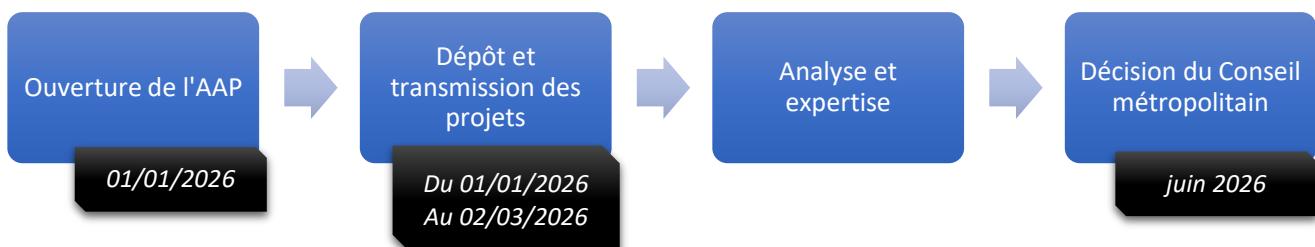


CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS

I. Résumé de l'Appel à Projets

Objet de l'Appel à Projets	Accompagner les investissements d'équipements innovants au sein de plateformes technologiques dans le domaine de la Santé pour constituer, consolider ou renforcer l'excellence en matière de soin, de recherche médicale et de formation
Bénéficiaires	Faire effet levier sur l'innovation et faciliter les transferts de technologie pour générer des innovations de rupture et développer de nouveaux services ou produits innovants en lien avec le monde socio-économique
Durée	Établissements de santé publics, ESPIC, établissements privés à but non lucratif.
Financements possibles	24 mois à partir du lancement du projet
Soutien par projet	80% du budget global du projet
Enveloppe globale 2026	De 150 000€ à 500 000€
Priorités d'intervention 2026	800 000€
	Médecine de Précision Renforcement d'un domaine d'excellence en santé

II. Calendrier



III. Objectifs

Les objectifs poursuivis par ce dispositif s'articulent autour de deux dimensions complémentaires : d'une part, ses contributions en matière de santé publique, et d'autre part, ses retombées en termes de recherche, de levier d'innovation, de dynamique territoriale (y compris avec des acteurs socio-économiques) et d'attractivité du territoire.

Ces équipements peuvent venir en développement d'équipements préexistants ou dans le cadre de la création d'une nouvelle plateforme sur une thématique à enjeux pour l'établissement ou le territoire et permettant :

- D'atteindre ou de renforcer l'excellence en matière de soins, de recherche ou de formation,

- De développer une nouvelle offre de soins, de recherche, de formation,
- D'améliorer/accélérer la prise en charge des patients,
- De mettre en place des actions de dépistage et/ou de prévention,
- De développer des partenariats, des complémentarités ou des synergies entre établissements de santé du territoire
- De développer des innovations médicales, de produits ou services en matière de santé
- De contribuer à la visibilité nationale du territoire métropolitain, notamment en termes d'expérimentations,

Une priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans le cadre de la médecine de précision et contribuant directement ou indirectement à soutenir la dynamique lancée par les établissements à l'échelle du campus Santé Rouen Normandie.

IV. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les établissements de santé publics, les Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) et les établissements privés à but non lucratif implantés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

V. Durée

Les projets déposés doivent couvrir une période maximale de 2 ans, et doivent avoir débutés au plus tôt le 1^{er} janvier 2026 et au plus tard le 30 novembre 2026.

VI. Procédure

VI.A Recevabilité des projets

L'Appel à Projets Santé 2026 est ouvert le 01/01/2026. Les dossiers devront impérativement être soumis par les établissements de santé publics, les ESPIC et les établissements privés à but non lucratif à la Métropole Rouen Normandie au plus tard le 02/03/2026 à 14h.

VI.B Dépôt du dossier

Le téléchargement des dossiers de candidature s'opère à partir du 01/01/2026 sur le site de la Métropole. Le dépôt du dossier et de l'ensemble des pièces justificatives doit être faite directement en ligne sur le site de la Métropole : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/mes-infos-pro/sante>

VI.C Evaluation des projets

L'ensemble des projets est soumis à une instruction pilotée par la Direction du Développement Economique de la Métropole Rouen Normandie en association avec les différents services concernés pour faire appel aux expertises techniques nécessaires à l'évaluation des projets.

Les projets présentés feront l'objet d'une sélection basée sur le respect des conditions d'éligibilité indiquées dans le règlement et des modalités spécifiques contenues dans le présent appel à projets.

Ces projets seront présentés à une commission d'élus comprenant les éléments techniques des services de la Métropole.

La décision finale d'attribution des subventions sera rendue après arbitrage des élus métropolitains et approuvée par délibération des instances délibérantes métropolitaines en juin 2026. Les décisions sont ensuite notifiées aux établissements bénéficiaires.

VII. Modalités financières

Le soutien métropolitain sera compris entre 150 000€ et 500 000€ sur les dépenses d'investissement pour chacun des projets sélectionnés ne pouvant dépasser un taux de participation de 80% du coût global du projet.

L'appel à projet 2026 est doté d'une enveloppe financière de 800 000€. Les versements seront effectués en 2 temps. Un 1^{er} versement sera réalisé sur présentation des justificatifs de démarrage opérationnel de l'opération à compter de janvier 2027 et le solde en fin d'opération.